

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023



ID : 074-200011773-20231010-A_2023_926-AR

A-2023-926

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE – CATEGORIE C

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « ANNEMASSE-LES VOIRONS-AGGLOMERATION », dénommée « Annemasse Agglo »,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération n° BC_2023_0011 du bureau communautaire en date du 21 février 2023, fixant à 4 le nombre des représentants titulaires (et suppléants) du personnel à la commission administrative paritaire – catégorie C et à 4 le nombre de représentants titulaires (et suppléants) de la collectivité ;

Vu le résultat des élections professionnelles du 04 avril 2023 ;

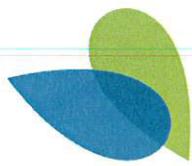
Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité ou de l'établissement public, les représentants des collectivités et établissements relevant de la commission administrative paritaire.

ARRETE

ARTICLE 1: La commission administrative paritaire – catégorie C est composée comme suit :

Représentants de l'Administration :

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur Gabriel DOUBLET (Président) | Madame Dominique LACHENAL |
| Monsieur Jean-Luc SOULAT | Madame Maryline BOUCHÉ |
| Monsieur Laurent GILET | Monsieur Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX |
| Madame Anny MARTIN | Madame Marie Jeanne MILLERET |



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20231010-A_2023_926-AR



Représentants du Personnel :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| Madame THIRIONNET Frédérique (CGT) Monsieur DUBOIS Alexandre (CGT) Monsieur MARMOEX Jean-Paul (CGT) Madame BONGARD Tiphany (CGT) | Monsieur CANADAS Philippe (CGT) Monsieur GRUZ Eric (CGT) Madame CLAIRENS-GIRARD Alexandra (CGT) Monsieur FILA Hermanius (CGT) |

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération « Annemasse – Les Voirons – Agglomération » est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis à la préfecture.

Le président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Annemasse, le 10/10/2023

**Le Président,
Monsieur Gabriel DOUBLET**